MAIRIE **DE LA TRINITÉ** 06340

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024



DÉLIBÉRATION DU CON ID: 006-210601498-20240716-POINT2_AVIPPBE-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 20 Votants: 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal:

Envoyée le vendredi 5 juillet 2024

OBJET: POINT N°2 - Porter à connaissance de l'avis de la Commune dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres 2024

M. Ladislas Polski

Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy

M. Stéphane Poulet

Mme Isabelle Depagneux-Segaud

M. Jean-Paul Genieys

Mme Chantal Carrié

M. Alain Brunetti

Mme Marie-Pierre Parini

M. Jacques Bisch

M. Charlie Ferrero

Mme Noëlle Dyot-Gerardin

M. Maurice Bernardi

M. Alain Junguené

Mme Fabienne Bermond

M. Christophe Bosio

Mme Sophie Bournot

Mme Sabrina Missud-Guillet

M. Fabien Bonnafoux

M. Didier Razafindralambo

Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS:

M. Didier David représenté par M. Jacques BISCH

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski

Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero

M. Gilles Ugolini représenté par M. Sophie Bournot

M. Laurent Portelli représenté par M. Alain Junguené

M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par Mme Isabelle Depageux-Segaud

Mme Marion Troyat représentée par Mme Fabienne Bermond

Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Marie-Pierre Parini

Mme Isabelle Martello représentée par M. Didier Razafindralambo

M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENTS EXCUSES:

M. Jean-Marie Fort Mme Annick Meynard

Secrétaire de séance : M. Charlie Ferrero

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024

POINT N° 2

Rapporteur: M. le Maire

Direction: Direction générale des services

<u>Objet</u>: Porter à connaissance à connaissance sur l'avis de la commune sur le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres 2024

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 7 décembre 2018 relative au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

Considérant que l'avis de la Commune n'a pas été retenu en 2018 en raison de la réalisation de mesures acoustiques complémentaires dont les valeurs se situent en deçà du seuil réglementaire et qui ont fait disparaître les « points noirs » communaux,

Considérant que dans le cadre de la consultation relative au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, la Commune souhaite réaffirmer les nuisances sonores autoroutières qui affectent les habitants de La Trinité,

Considérant l'inquiétude légitime des Trinitaires concernant la non prise en compte des points noirs du bruit (PNB) sur le territoire communal,

Considérant que le précédent PPBE concernant l'autoroute A8 identifiait par simulation acoustique de nombreuses habitations éligibles à l'isolation acoustique-dans le cadre du programme de résorption des PNB,

Considérant qu'à la suite de la réalisation de mesures de bruit réelles, plusieurs habitations se sont retrouvées exclues du dispositif, ce qui a entraîné une forte incompréhension de nombreux habitants,

Considérant que les Trinitaires se plaignent régulièrement des fortes nuisances de ce barreau autoroutier principalement situé en viaduc, qui dérangent toujours les riverains, à l'intérieur et à l'extérieur de leurs habitations.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID: 006-210601498-20240716-POINT2_AVIPPBE-DE

Le Conseil municipal prend acte de l'avis de la Commune qui prévoit :

- La prise en considération de cet avis dans le cadre de la consultation en cours,
- L'intervention de la société autoroutière pour réaliser de nouvelles mesures acoustiques sur ces secteurs,
- L'examen de toutes les actions possibles permettant de réduire le bruit.

aucun vote n'est suscité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Charlie FERRERO,

Secrétaire de séance

Ladislas POLSKI,

Maire de La Trinité